

ANNONCE

Ville de MAROMME

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

AMENAGEMENT D'UNE CRECHE HALTE-GARDERIE DE 15 PLACES POUR DES ENFANTS DE 0 A 3 ANS

La Ville de Maromme va modifier une partie de son bâtiment Centre de Loisirs situé sur le Parc Signa à Maromme la Maine afin de créer une entité « Crèche Halte-garderie » de 15 places pour des enfants de 0 à 3 ans.

Cette modification porte sur un bâtiment de construction récente de 2004 et sur le réaménagement des abords avec l'édification d'une clôture. Ce bâtiment de 4^{ème} catégorie accueille actuellement un Centre de Loisirs dont l'effectif global peut atteindre 230 personnes.

La Ville de Maromme a élaboré un programme dont le montant total des travaux est estimé à 287 040,00 €uros TTC (240 000,00 €uros H.T.) et elle souhaite confier les missions à un cabinet d'architecture de conception-réalisation.

Le document de référence est le CCAG Prestations Intellectuelles.

Le candidat est tenu d'aller visiter le site et à ce titre devra remettre dans son offre l'attestation de visite en annexe, visée par un représentant de la Ville de Maromme.

DETAIL DES MISSIONS :

- RELEVÉ, DIAG,
- BASE,
- DQE,
- SSI.

Délai : Le délai de réalisation global est fixé à une année, délai porté à l'Acte d'Engagement.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

1° Valeur technique : 60 %

Décomposée comme suit :

- | | |
|---|------|
| - Note méthodologique : | 30 % |
| - Délai : | 20 % |
| - Références en ERP et réhabilitation : | 10% |

2° Prix : 40 %

PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ :

- ✓ Les déclarations et attestations sur l'honneur visées à l'Article 45 du Code des Marchés Publics DC1, DC2, DC6, NOTI 2
- ✓ Attestations URSSAF
- ✓ Le candidat pourra fournir une liste de références relatives à l'exécution de prestations de même nature et de même importance (des deux dernières années).
- ✓ Extrait K bis.
- ✓ Attestation d'assurance en cours de validité.
- ✓ R.I.B ou R.I.P.
- ✓ Inscription à l'ordre des architectes.
- ✓ L'Acte d'engagement entièrement complété, paraphé, signé.
- ✓ Le présent document paraphé, signé.
- ✓ Mémoire technique (note méthodologique, délai, références en ERP et réhabilitation)
- ✓ Les annexes paraphées, signées

ANNEXES :

- Attestation de visite
- Plan "schéma de principe"

Date limite de remise des offres

➤ **08 janvier 2013 à 16 h en Mairie** sur documents papier, rédigés en français, l'unité monétaire est l'Euro.

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante : **NE PAS OUVRIR**, Offre "**MAISON MUNICIPALE DE L'ENFANCE**" à l'adresse suivante : **Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.**

Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces constitutives à produire.

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Renseignements :

D'ordre administratif, M. le Directeur Général des Services
Tél. 02 32 82 22 00 Fax. 02 32 82 22 28 Mail. nicolas.jaffre@ville-maromme.fr

D'ordre technique, M. P.GRESEL, Directeur du Pôle Moyens Généraux
Tél. 02 32 82 22 03 Fax. 02 32 82 22 28 Mail. serv-techniques@ville-maromme.fr

Date de la publication : le 20/12/2012